



Une procuration permet-elle de consulter un compte bancaire ?

Par **geantb_old**, le **04/07/2007** à **20:37**

Je dispose d'une procuration établie par ma mère pour faire fonctionner son compte bancaire. Puis-je demander à la banque un code confidentiel pour accéder par internet aux opérations enregistrées sur ce compte.

Par **hanan**, le **05/07/2007** à **12:00**

bonjour, rnrn vous disposez d'une *procuration de gestion de compte bancaire* et il faudra fournir à la banque tous les éléments justifiant cette procuration (notamment ladite procuration ou du moins une copie de celle-ci, une photocopie de la carte d'identité de votre mère, et l'on pourra vous demander de présenter également la vôtre), et vous pouvez, en principe, obtenir ces codes sans difficulté...